

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE HENNEZEL DU 11 DECEMBRE 2020

Réuni sous la présidence de Mr Jean-Luc BISCHOFF, Maire de Hennezel, le Conseil municipal a délibéré sur l'ordre du jour et pris les décisions suivantes :

SE PRONONCE pour l'adhésion de 6 collectivités aux compétences à la carte « réhabilitation » et 4 collectivités à la compétence à la carte « entretien » du SDANC.

SE PRONONCE pour le retrait de la collectivité de MONCEL SUR VAIR du SDANC.

SE PRONONCE pour l'adhésion des collectivités la commune de Villouxel, Syndicat Intercommunal du Breuil, Syndicat scolaire de Bocquegney Gorhey Hennecourt, et le Syndicat des sources de Stéaumont au SMIC.

DECIDE de demander le concours du Receveur Municipal pour la confection des documents budgétaires et accorde cette indemnité de 30.49 € au receveur municipal.

FIXE le prix du mètre cube d'eau applicable à toute facture émise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021 aux conditions suivantes :

1.19 € jusqu'à 200 m³

0.96 € de 201 à 300 m³

0.84 € au-delà de 300 m³

Le prix du branchement est fixé à 29.00 €.

VOTE les subventions 2021 aux associations suivantes :

Association (article 6574)	Montant	Association (article 6574)	Montant
ADP3P	50 €	ESSH Basket	1800 €
Anciens Combattants	125 €	Maquis Grandrupt	50 €
As. Saône Lorraine	600 €	Mausolée Ambiévillers	25 €
Club Vosgien Monthurolais	30 €	Donneurs de sang	50 €
Comité des Fêtes	600 €	Prévention Routière	20 €
Droiteval Ourche Patrimoine	20 €	Pompiers de Darney (amicale)	50 €

DÉCIDE d'instituer une prime exceptionnelle destinée à compenser les sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Cette prime sera versée aux agents, parmi ceux mentionnés à l'article 5 du décret n°2020-570 précité, ayant exercé leurs fonctions en présentiel ou en télétravail ou les deux à la fois durant l'état d'urgence sanitaire.

Le Maire détermine par arrêté, les bénéficiaires et le montant de la prime dans le cadre fixé par la présente délibération, ainsi que les modalités de versements.

DEMANDE à l'ONF d'asseoir les coupes de l'exercice 2021 :

- Mise en œuvre des éventuelles modifications apportées à l'état d'assiette de l'aménagement,